

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
LE :

11 JUIL. 2022

DECISION DU PRESIDENT

Pôle / DG : DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES ATTRACTIVITES
Direction : DEPARTEMENT JURIDIQUE
Service : SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

Publié le 11 JUIL. 2022

Certifié exécutoire
le Président

OBJET : Travaux d'aménagement d'une véloroute le long du canal du Midi - secteur raffinerie - Lot 1 Terrassements et revêtements : Décision pour attribution.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2122-23, L. 2131-1, L. 2131-2 et L. 5211-10,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-1 et suivants, L. 2123-1, L. 2151-1, L. 2152-7 et R. 2123-1

VU la Délibération n°2021/308 du Conseil Communautaire en date du 15/11/2021 déléguant au Président pour la durée de son mandat, la compétence pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, la reconduction et la résiliation de tous les marchés, accords cadres et marchés subséquents, quel que soit leur objet ou leur montant,

VU les arrêtés n°2021/378 en date du 23/11/2021 et n°2021/409 en date du 30/11/2021, donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Robert GELY, 1er Vice-Président, dans les domaines des finances, de la commande publique, des affaires juridiques, du contrôle de gestion et de la mutualisation

VU le règlement intérieur applicable aux marchés à procédure adaptée,

VU le marché de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de projets VRD sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée assuré par le groupement ARCADI / BEI / BETU dont le mandataire est ARCADI,

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 11/04/2022 sur le site du BOAMP, le site internet et le profil acheteur de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, pour une remise des offres avant le 02/05/2022 à 12 heures,

CONSIDÉRANT que les lots 2 à 4 ont été notifiés le 21/06/2022 comme suit :

pour le lot n°2 Éclairage public : ENTREPRISE BORDERES-SANCHIS 34300 AGDE

pour le lot n°3 Espaces verts : ID VERDE 34770 GIGEAN

pour le lot n°4 Mobilier urbain et équipement métallique : ID VERDE 34770 GIGEAN

CONSIDÉRANT qu'au terme de cette consultation, les entreprises suivantes ont remis une offre pour le lot n°1 : TPSO, GUINTOLI, COLAS FRANCE, BRAULT TP, EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE, ETPA MEDITERRANEE, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, TPSM,

CONSIDÉRANT que le lot n°1 Terrassements et revêtements a demandé un délai supplémentaire durant l'analyse,

CONSIDÉRANT qu'au terme de l'analyse des offres négociées reçues la proposition présentée par l'entreprise BRAULT TP pour le lot n°1 est apparue économiquement la plus avantageuse conformément aux critères de jugement des offres fixés, à savoir :

- la valeur technique ; pondérée à 60%

- le prix des prestations ; pondéré à 40 %

VU l'avis favorable de la Commission des Marchés à Procédures Adaptées rendu le 04/07/2022

DECIDE

Un marché à procédure adaptée est conclu dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1 : Lot n°1 : Terrassements – revêtements**Titulaire**

Société BRAULT TP, sise route de Lespignan 34500 BEZIERS,

Objet

Le présent marché a pour objet les travaux de terrassements et de revêtements pour l'aménagement d'une véloroute le long du canal du midi secteur raffinerie.

L'opération consiste à réaliser les travaux d'aménagement d'une véloroute le long du canal du Midi entre la rue des péniches et la rue Joseph Lazare, comprenant notamment :

- Décapage du sol existant
- Un renforcement général structurel de l'assise de la chaussée
- La mise en œuvre d'un revêtement stabilisé sur les zone de parking et du cheminement de la véloroute
- Mise en accessibilité de l'ensemble de la voirie (trottoir)

Montant

Le montant total de la dépense à engager au titre de l'exécution du présent marché est estimé à 148 800,00 € HT. Les prestations seront réglées par application aux quantités réellement livrées ou exécutées des prix fixés dans le Bordereau des Prix Unitaires.

Durée du marché

La durée du marché s'étend de la notification du contrat à la décision d'admission prononcée par le pouvoir adjudicateur sans réserve ou à la levée de l'ensemble des réserves + 1 an de garantie de parfait achèvement pour tous les lots.

ARTICLE 3 : Exécution

La Directrice Générale des Services et le Comptable public de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au Conseil dans sa prochaine séance.

Fait au siège de la Communauté d'Agglomération,
le 07/07/2022

Pour le Président,
Le 1er vice-président délégué aux finances,
à la commande publique, aux affaires
juridiques,
au contrôle de gestion et à la mutualisation



Robert GELY

Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montpellier ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément au Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.